

Commune de Montferrier sur Lez
PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL TENUE EN MAIRIE
LE 13 AVRIL 2017 A 19H00

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle de la Mairie, en séance ordinaire, **le 13 Avril 2017 à 19h00** sous la présidence de Monsieur Michel FRAYSSE, Maire.

Date de Convocation et d'affichage : 6 avril 2017

Nombre de Conseillers en exercice : 23

Nombre de Conseillers présents ou représentés : 18

Présents : Monsieur Michel **FRAYSSE**, Mesdames Lydie **ROCHETTE**, Marie-Andrée **LAZUTTES**, Danielle **PIOCH**, Marie-Hélène **CABAS**, Isabelle **EHRET**, Brigitte **DEVOISSELLE**, Elisabeth **TOUTAIN**, Messieurs Bernard **CAPO**, Jacques **RUIZ**, Alain **JAMME**, Julien **BOUGETTE**, Bruno **BAYLE**, Franck **GAILLARD**, Michel **BOURELLY**, Monsieur Jean-Marie **PROSPERI**

Absent(s) ayant donné un pouvoir :

- Monsieur Alain **BRETON** a donné un pouvoir à Monsieur Michel FRAYSSE
- Monsieur Alain **BERTHET** a donné un pouvoir à Madame Brigitte DEVOISSELLE

Absents : Mesdames Valérie **BAZIN/MOUTOU**, Amélie **GIORGETTI**, Fabienne **RETUREAU**, Messieurs Bruno **BARASCUD**, Fabien **DANIEL**

Monsieur Franck GAILLARD est élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire invite l'Assemblée à approuver le PROCES-VERBAL de la séance du Conseil Municipal du 22 mars 2017.

Le Procès Verbal est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire énonce les différents points à l'ordre du jour et soumet son approbation globale au vote.

1 – Affectation du résultat 2016

2 – budget primitif 2017

3 – subventions aux associations

4 – modification du tableau des effectifs

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

1 – Affectation du résultat 2016

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal l'affectation du résultat 2016 suivant :

Excédent de fonctionnement 2016 = 2 660 992,61 €

Déficit d'investissement 2016 = 278 923,44 €

Est affecté en fonctionnement BP 2017 = 2 382 069,17 €

Et en investissement = 278 923,44 €

Le Conseil Municipal après avoir délibéré adopte à la majorité cette proposition par 15 voix pour et 3 abstentions (Isabelle EHRET, Michel BOURELLY, Jean-Marie PROSPERI).

2 – Budget primitif 2017

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de voter le budget primitif 2017 de la Commune par chapitre.

Il s'équilibre en section de fonctionnement à 5 515 574 € et en section d'investissement à 2 945 861 €.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré adopte à la majorité le budget primitif 2017 par 15 voix pour et 3 abstentions (Isabelle EHRET, Michel BOURELLY, Jean-Marie PROSPERI).

3 – Subventions aux Associations

Monsieur le Maire propose d'attribuer les subventions aux associations selon la répartition suivante :

ASSOCIATIONS	2014 €	2015 €	2016 €	2017 €
PARENTS D'ELEVES A.P.I.M.	650	650	650	650
SAINT ETIENNE	530	530	530	530
TENNIS CLUB	2 700	2 700	2 700	2 700
OLYMPIQUE MONTFERRIER	6 000	6 000	6 000	6 000
3ème AGE	1 500	1 500	1 500	1 500
CHASSE	470	470	470	470
PETANQUE	470	470	470	470
ARTS MARTIAUX	2 100	2 100	2 100	2 100
ENFANTS DE MONTFERRIER	800	800	800	800
ASSOCIATION VIE ET ANIMATION	130	130	130	130
CRECHE LES CALINS	50 000	50 000	50 000	50 000
CULTURE ET LOISIRS	3 200	3 200	3 200	3 200
A.D.C.C.F.F.	100	100	100	100
ASSOCIATION "LA LYRE"	2 500	2 500	2 500	2 500
ANCIENS COMBATTANTS	110	110	110	110
AQUEDUC	1 650	1 650	1 650	1 650
PLANET'AIR	120	120	120	120
COMITE DE JUMELAGE ZINAL	1 000	1 000	1 000	1 000
ZONTA	200	200	200	200
T.A.G.M.	160	160	160	160
ECOLE DE RUGBY DU PIC ST LOUP	250	250	250	250
LES AMIS CHAPELLE BAILLARGUET	250	250	250	250
SOS LEZ ENVIRONNEMENT	250	250	250	250
NON AFFECTE	3 510	3 510	3 510	4 510
TOTAL	78 650	78 650	78 650	79 650
<i>Subventions exceptionnelles 2017</i>				
Crèche 123 Soleil	4000			
Tennis - Tournoi	300			
Football - Tournoi	150			
Pétanque - Concours	500			
Concert - Lyre	400			
TOTAL	5 350			
TOTAL GENERAL	85 000			

Le Conseil Municipal après avoir délibéré adopte à l'unanimité cette proposition.

4 – Modification du tableau des effectifs

Monsieur le Maire propose de créer cinq postes d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe et trois postes d'ATSEM principal de 1^{ère} classe afin de permettre les augmentations de grade du personnel déjà en fonction.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré adopte à l'unanimité cette proposition.